

<http://lipietz.net/Le-voile-sape-t-il-la-citoyennete-des-femmes>

9h30 - 11h00

Le voile sape-t-il la citoyenneté des femmes ?

- Vie publique - Apparitions publiques - Conférences, débats -



Publication date: samedi 27 mars 2010

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

FORUM LIBÉRATION, à Rennes au TNB

Le bonheur, une idée neuve !

SAMEDI 27 MARS 2010

9h30 - 11h00

Le voile sape-t-il la citoyenneté des femmes ?

avec André Gerin, Député PCF, président de la mission sur le voile et Alain Lipietz, économiste, ancien Député vert européen.

[Retransmis sur France Culture, émission "Le rendez-vous des politiques", même jour 11 h. Enregistrement ici.](#)

Présentation de ma position :

Sans la vague d'islamophobie, ultime avatar de la « lepénisation des esprits », la question du voile serait débattue rationnellement, et la contradiction tragique qui la constitue n'appellerait qu'à la discussion bienveillante de chacune de ses figures concrètes, certes pas à une loi générale répressive.

D'une part : le principe de liberté religieuse, conquête de 1789 et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Article 18 : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de manifester sa religion seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. »

D'autre part : que l'islam, comme la plupart des religions, est un fait culturel porteur de toutes les stigmates misogynes des civilisations patriarcales qui l'ont embrassé.

Tout « rite » (tant public que privé) se trouve donc assignable, en tant que signe, à ce contenu misogyne. « Avoir la tête couverte », s'agissant d'une musulmane, sera interprétable comme « signe de soumission à l'Homme » alors que nul ne songerait à donner le même sens à la kippa ou au calot !

C'est la porteuse du signe qui connaît le sens qu'elle lui donne. Si elle se voile sous la pression d'un père, frère ou époux, la France vient déjà de se doter d'une loi contre les violences domestiques (y compris morales). Si elle le porte pour dire sa foi, un Etat qui se permettrait de la réprimer n'accepterait peut-être pas déjà, selon la formule de Sartre, les chambres à gaz, mais lui dénierait ses droits de citoyenne.

Voir aussi :

- ▶ Ma position sur le foulard : <http://lipietz.net/spip.php?article1123>

- ▶ Ma position sur la burqa : <http://lipietz.net/spip.php?article2511>